

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS  
PICARDIE

**Conclusion rectifiée :**

Le projet de la Jappe-Geslot sur la commune de Faches-Thumesnil, implanté sur un délaissé dans un secteur urbain bien doté en services et commerces, prévoit une densité conséquente de 65 logements/hectare tout en donnant une large place aux espaces verts.

La volonté de mener une étude d'impact directement, sans transiter par un examen au cas par cas de l'Autorité environnementale, s'est avérée opportune du fait, notamment de la sensibilité du site vis-à-vis des nuisances liées la proximité d'infrastructures de transport. De manière générale, la démarche portée dans le cadre de l'étude d'impact a permis d'appréhender le projet dans sa globalité, ainsi que les principaux enjeux associés au projet et, dans l'état des connaissances disponibles au moment de son élaboration, de prendre en compte de manière significative l'environnement, même si certaines analyses restent partielles.

Pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sanitaires, dans l'optique de faire de ce projet urbain un éco-quartier, l'Autorité environnementale recommande :

- de prendre en considération, dans la conception du projet, les catiches, en tant que gîtes potentiels de Chiroptères ;
- de vérifier la faisabilité de l'infiltration des eaux pluviales et, à défaut, de privilégier un rejet dans le milieu naturel au regard de la capacité d'assainissement d'Houplin Ancoisne ;
- d'approfondir le volet sanitaire du projet : traduction opérationnelle des modalités de déplacements alternatives à la voiture et adaptations du projet au regard des nuisances générées par le réseau routier et ferré existant sur le site.

L'ensemble de ses mesures pourraient être utilement versées au dossier de réalisation de la zone d'aménagement concertée.

Pour le Préfet de région Nord - Pas-de-Calais - Picardie,  
Pour le Directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
Pour le Chef de service énergie, climat, logement et  
aménagement du territoire  
La Responsable du Pôle aménagement du territoire



Jeanne-Marie Gouiffès



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS  
PICARDIE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service ECLAT

Lille, le

**03 MAI 2016**

Pôle aménagement du  
territoire

Tél. : 03 20 40 43 27  
Fax : 03 20 40 54 58

[ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr)

**ERRATUM**

Portant sur l'Avis de l'Autorité environnementale n° : 2016-0100 du 21 avril 2016, relatif au projet de création de la ZAC Jappe-Geslot sur le territoire de la ville de Faches-Thumesnil.

Dans la conclusion l'Autorité environnementale recommande de « vérifier la faisabilité de l'infiltration des eaux usées et, à défaut, de privilégier un rejet dans le milieu naturel au regard de la capacité d'assainissement d'Houplin Ancoisne ».

Il convient de lire « eaux pluviales » et non « eaux usées ».